Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES YVELINES

DICAT
.....

le 7 août 2020

Relevé de décisions de l'audioconférence
Mobilisation territoriale en faveur des personnes vulnérables

le vendredi 7 août 2020 – 9 h 30

Sous la présidence de : Vincent ROBERTI, Préfet des Yvelines

Le département des Yvelines fait actuellement face à 2 risques pour la santé publique :

- La canicule qui touchera le territoire jusqu'au 11 août 2020 ;
- L'intensification de la circulation de la Covid-19.

Dans ce contexte, tous les acteurs de proximité (établissements publics de coopération intercommunale, communes, associations, etc.) doivent agir à leur niveau pour enrayer la propagation de l'épidémie et suivre les personnes vulnérables.

Thématiques abordées :

1. Situation sanitaire et sociale

Evolution récente des indicateurs épidémiologiques en Ile-de-France :

- Hausse des capacités de dépistage (140 930 tests cette semaine, contre une moyenne de 50 000 mi-mai).
- Hausse des foyers de transmission.
- Augmentation de 140 % du taux d'incidence en 2 semaines. Taux de 24,9 % en IdF (moyenne nationale :12,9 %).
- Depuis 4 semaines, hausse du taux de positivité : 2,4 % en IdF. Tous les départements dépasse les 2 %, sauf les Hauts-de-Seine.
- Classe d'âge la plus touchée : 15-45 ans mais augmentation des cas détectés parmi les 45-65 ans.
- Taux de reproductibilité : 1,51 (avant confinement : 3,4, à la sortie du confinement : 0,6).

La DDCS poursuit son accompagnement envers les personnes vulnérables :

- 4 000 personnes hébergées en hôtel (1 000 places de plus qu'habituellement).
- La capacité hivernale est restée ouverte.
- 250 000 masques distribués à la fin du confinement.
- 600 000€ consacrés aux chèques services pour l'alimentation, à destination des personnes logées en hôtel. 3,50€ par jour et par personne jusqu'à fin août.

2. Situation territoriale

Saint-Germain-en-Laye : 4 places obtenues pour des personnes sans domicile fixe via le 115, organisation de maraudes.

Beynes, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Vélizy : campagne d'appels via le fichier « Personnes vulnérables », mise à jour du fichier de contacts, portage de repas.

Sartrouville : mise en place d'un numéro vert.

Montigny-les-Bretonneux : difficultés à repérer les personnes vulnérables. Sollicitation des bailleurs par le maire.

Constatation par les CCAS d'une forte hausse des inscriptions au fichier « Personnes vulnérables ».

3. Renforcement de la coopération locale entre les services territoriaux et les services de l'État

L'ARS aidera les communes et EPCI dans la construction d'un plan d'action de prévention (contacts pour transférer les dossiers, kits de communication, financement d'associations relai et de quartiers)

Il est décidé de :

- Inciter à la mise en place d'un numéro de téléphone dédié à la prévention canicule dans les communes, qui serait étendu à la prévention Covid-19. Ce numéro centralisera les prises de contact et permettra de rediriger les personnes vers l'ARS ou la DDCS en cas de besoin.

- Demander aux acteurs territoriaux de faire remonter à la Préfecture les actions qui seront prises dès aujourd'hui en prévention de la canicule et de la Covid-19.

- Examiner les possibilités de croisement de données des fiches PAT et des plateformes territoriales.

- Revoir l'articulation entre la cellule territoriale d'appui à l'isolement et les CCAS.

- Remonter au Ministère des solidarités la demande des CCAS de pouvoir recevoir de nouveau les notifications APA.

*

* *